



Initiative Brocéliande est un organisme agréé. Votre don ouvre droit à réduction d'impôt !

NOM : Prénom :
 Organisme/Société :
 Adresse :
 Email : Téléphone :

Je souhaite soutenir l'initiative économique sur mon territoire

Je deviens **Adhérent** d'Initiative Brocéliande et lui adresse un versement de 50 € (17€ net après déduction à titre privé ou 20€ net après déduction à titre professionnel).

- Publication pour les entreprises TPE d'un article de promotion sur la page Facebook d'Initiative Brocéliande
- Invitation à l'Assemblée Générale de l'association réunissant l'ensemble des acteurs économiques du territoire

Je souhaite soutenir et participer au développement économique de mon territoire

Je deviens **Adhérent Entreprise Partenaire** d'Initiative Brocéliande et lui adresse un versement de 350 € (140€ net après déduction à titre professionnel)

- Publication pour les entreprises TPE d'un article de promotion sur la page Facebook d'Initiative Brocéliande
- Invitation liée au statut Adhérent
- + Affichage permanent sur notre site Internet « Nos partenaires »

Je souhaite soutenir, participer et investir dans le développement économique de mon territoire

Je deviens **Adhérent Entreprise Partenaire +** d'Initiative Brocéliande, lui adresse un versement de 500 € et :

Je choisis de renforcer le fonds de Prêt d'honneur destiné aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise sur Brocéliande à hauteur de :

- 500 € 750 € 1 000 € 1 500 €
 2 000€

Je choisis de renforcer le fonds d'Accompagnement permettant l'accueil, le conseil et le parrainage des entreprises nouvelles à hauteur de :

- 500 € 750 € 1 000 € 1 500 €
 2 000 €

- Publication pour les entreprises TPE d'un article de promotion sur la page Facebook d'Initiative Brocéliande
- Invitation liée au statut Adhérent
- Affichage permanent sur notre site Internet « Nos partenaires »
- + Logo figurant sur la plaquette de présentation de l'association remise à une centaine de porteurs de projets par an et à l'ensemble de nos partenaires.
- + Organisation d'un comité accueillant les nouveaux entrepreneurs et les membres du comité d'agrément au sein de vos locaux s'ils le permettent

Le :

Signature :

Conformément à l'Article 238 bis du Code Général des impôts, l'association Initiative Brocéliande, membre d'un réseau reconnu d'utilité publique, est un organisme agréé qui rend votre don DEDUCTIBLE FISCALEMENT :

- Pour les particuliers : 66 % de la somme versée est déductible dans la limite de 20 % du revenu imposable soit un coût réel de 34€ net pour un don de 100€ par exemple (66€ de réduction d'impôt).
- Pour les entreprises : 60 % de la somme versée est déductible dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire soit un coût réel de 300 € net pour un don de 500€ par exemple (200€ de réduction d'impôt).

A NOTER : La mise en place du Prélèvement à la Source en 2019 n'impacte aucunement les niveaux de réduction d'impôt pour les dons. Les avantages fiscaux sont entièrement maintenus.

La déclaration d'impôt, qui reste elle aussi maintenue entre avril et juin chaque année (afin de pouvoir déclarer les frais réels, les réductions d'impôt, les revenus bancaires etc...), permettra au fisc d'ajuster le prélèvement. L'ajustement se fera chaque année en septembre : un impôt encore dû sera à payer entre septembre et décembre ou un impôt à restituer sera remboursé en août ou septembre.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe au 02.99.06.32.47 pour des informations complémentaires.



Par Virement bancaire

Banque : Crédit Agricole Ille et Vilaine Montfort sur Meu

Code Banque : 13 606 - Code guichet : 000 23 - Compte n° : 3506 1529 000 - Clé RIB : 02

IBAN : FR76 1360 6000 2335 0615 2900 002 - SWIFT BIC : AGRI FRPP 836

Merci de préciser le nom de votre entreprise en libellé du virement.

Par Chèque

Libellé à l'ordre de : Association Initiative Brocéliande

Adresse d'envoi : 48 rue de St Malo – BP 86048 – 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE